

RÎM-SIN
ET
LA FIN DE LA DYNASTIE DE LARSA
PAR
M. FR. THUREAU-DANGIN

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE
(SEPTEMBRE-OCTOBRE 1909)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCIX

Bibliothèque Maison de l'Orient



162290

RÎM-SIN

ET

LA FIN DE LA DYNASTIE DE LARSA.

Ungnad vient d'attirer l'attention sur le fait suivant⁽¹⁾ : deux des contrats publiés autrefois par le P. Strassmaier sous le titre de *Verträge aus Warka* ont trait à la vente du même immeuble et mentionnent le même vendeur, les mêmes acheteurs, les mêmes témoins : à part une différence relative au prix de vente, les deux documents sont identiques, mais l'un est daté du règne de Rîm-Sin (*mu^a-ri-im^a-sin lugal lù-kûr hûl-a*), et l'autre de la dixième année de Samsu-iluna (*mu sa-am-su-i-lu-na lugal-e umman i-da-ma-ra-as*). Ungnad démontre fort ingénieusement que *mu lù-kûr hûl-a* ne peut désigner qu'une année de peu antérieure à l'année 10 de Samsu-iluna : ainsi se trouve confirmé un fait que relate une chronique récemment publiée par King⁽²⁾, la réapparition de Rîm-Sin au temps de Samsu-iluna.

Quelle est la relation chronologique exacte entre ces deux documents ? Ungnad pense que *mu lù-kûr hûl-a* pourrait correspondre à l'année 9 de Samsu-iluna, qui, à la différence des années 3 à 8, n'est pas représentée dans les « contrats de Warka ». L'analyse des formules *mu umman i-da-ma-ra-as* et *mu lù-kûr hûl-a* suggère une hypothèse un peu différente.

La première de ces formules est éclairée par la variante

⁽¹⁾ Voir Z.A., XXIII, p. 73 et suiv.

⁽²⁾ *Chronicles concerning early Babylonian kings*, I, p. 69, et II, p. 18.

suivante, que je relève sur un contrat inédit⁽¹⁾ : *mu umman li i-da-ma-ra-as*^{ki(2)} *ia-mu-ut-ba-lun unu(g)*^{ki} *i-si-in*^{(2)-na}^{ki} « année où (Samsu-iluna défait) l'armée des gens d'Idamaras, de Yamutbal, d'Uruk et d'Isin ». Rîm-Sin était roi de Yamutbal : la dixième année de Samsu-iluna serait donc, comme l'a d'ailleurs conjecturé Ungnad, l'année de la défaite de Rîm-Sin.

Quant à l'autre formule, il en existe une intéressante variante, dont j'ai donné, *I.S.A.*, p. 342, d'après une copie que King m'avait obligeamment communiquée, la traduction suivante : « Année où, dans le temple de (la ville de) Keš, (le temple) du temen du ciel et de la terre, la déesse Nin-mah éleva grandement le roi Rîm-Sin à la royauté de la totalité du pays et où il ne repoussa pas les ennemis, les méchants dans leurs contrées. » L'année avait été sans doute désignée d'abord par la première partie de cette formule, puis, Rîm-Sin ayant été vaincu, on ajouta la mention de sa défaite⁽³⁾. Selon toute probabilité, Samsu-iluna est « l'ennemi, le méchant » que Rîm-Sin ne réussit pas à repousser. Par suite, les formules *mu lû-kûr lûl-a* et *mu umman i-da-ma-ra-as* commémoreraient le même événement et désigneraient la même année.

Les deux documents signalés par Ungnad sont l'un et l'autre du mois de šabat; ils seraient donc non seulement de la même année, mais du même mois et sans doute du même jour. Ce seraient en réalité deux répliques du même contrat, datées l'une du règne du vaincu et l'autre du règne du vainqueur. Il semble qu'on ait voulu se ménager la faculté de produire dans la suite, ou bien un contrat daté de Samsu-iluna, au cas où les Babyloniens auraient maintenu leur domination, ou bien un

⁽¹⁾ *A.O.* 4138, qui (comme les autres textes inédits cités au cours de cet article) sera publié dans *Lettres et contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne*.

⁽²⁾ Seulement sur l'enveloppe (*A.O.* 4139).

⁽³⁾ Au sujet de la méthode employée pour dater, voir UGNAD, *B.A.*, VI, 3, p. 3 et suiv., et KUGLER, *Z.A.*, XXII, p. 64 et suiv.

contrat daté de Rim-Sin, au cas où la dynastie de Larsa aurait été rétablie⁽¹⁾.

Les années du règne de Rim-Sin peuvent se diviser en deux catégories : les unes sont datées, suivant la coutume générale à cette époque, par l'événement contemporain important ; les autres sont comptées de la prise d'Isin : on a des contrats datés des années 1 à 9, 13, 18, 21, 22, 23, 26, 27, 28 et 30 de l'ère d'Isin⁽²⁾. On admet généralement que l'année de la prise d'Isin par Rim-Sin correspondrait à la 17^e année de Sin-muballit, qui est également désignée comme étant « l'année de la prise d'Isin ». Rim-Sin, assisté de son vassal babylonien, aurait, en s'emparant d'Isin, mis fin à la dynastie qui y régnait depuis 225 ans : d'où il suivrait que les dynasties d'Isin et de Babylone auraient été contemporaines durant l'espace de près d'un siècle. Rien, je crois, ne justifie ces hypothèses. J'ai cité (*O.L.Z.*, 1907, p. 256) une date qui montre que la 14^e année de son règne Sin-muballit défit l'armée de Larsa. Est-il vraisemblable que, trois ans plus tard, il ait, à titre de vassal, aidé le roi de Larsa à prendre Isin ? Selon toute probabilité, la prise d'Isin par Sin-muballit et la prise d'Isin par Rim-Sin sont deux événements distincts. Quant à la dynastie d'Isin, elle n'existait sans doute plus à cette époque. Scheil a fait connaître⁽³⁾ un contrat trouvé par lui à Sippar et daté de « l'année qui suivit celle où Damiq-ilišu, le roi, construisit le mur d'Isin ».

(1) Je ne sais comment expliquer la différence du prix de vente. Sur le fait lui-même, il ne peut y avoir aucun doute. King, qui, sur ma demande, a bien voulu revoir les documents originaux, m'écrivit : « The figures on the two tablets are correctly given by Strassmaier. Both on Str. No. 22 (= B. 5, now No. 33162) and on its case the figure is given clearly as $2 \frac{1}{2}$ šiklu. On No. 63 (= B. 91, now No. 33248) the amount is written clearly as $4 \frac{1}{2}$ šiklu 15 še; on the case the beginning of this line is broken, only [.] šiklu 15 še being now visible. »

(2) Cf. *I.S.A.*, p. 342 et suiv. La trentième année a été relevée par Scheil sur un contrat resté inédit (cf. *Rec. de trav.*, XXI, p. 125).

(3) *Rec. de trav.*, XXIII, p. 93, et *Une saison de fouilles à Sippar*, p. 140.

Si Damiq-ilišu, dernier roi de la dynastie d'Isin, régnait à Sippar, il semble impossible qu'il ait été contemporain de Sinmuballit⁽¹⁾.

Lindl⁽²⁾, et après lui Ungnad, pensent que la prise d'Isin eut lieu au début du règne de Rim-Sin et que les années qui ne sont pas comptées de l'ère d'Isin sont toutes postérieures à la dernière année de cette ère. Contre cette hypothèse, on peut faire valoir que le nom de Rim-Sin n'est pas précédé du signe divin dans les contrats datés des années suivantes⁽³⁾ :

Année où (Rim Sin) creusa l'Euphrate.

Année où (Rim-Sin) creusa le Tigre, le fleuve des dieux, jusqu'au bord de la mer.

Année où (Rim-Sin) s'empara de Kisurra et où, avec son arme puissante, celle que En-lil lui avait donnée, il dévasta Dér.

Année où le roi Rim-Sin introduisit dans le temple de Babbar deux statues...⁽⁴⁾ en cuivre.

Année où le roi Rim-Sin construisit Nippur et Ur⁽⁵⁾.

Au contraire, l'idéogramme divin précède le nom de Rim-Sin dans les contrats datés de l'ère d'Isin⁽⁶⁾ ou de l'année *lù-kùr hùl-a*⁽⁷⁾. Ce n'est donc pas arbitrairement que cet idéo-

(1) Voir sur cette question notre article sur la chronologie babylonienne dans le *Journal des Savants*, 1908, n° 4.

(2) *B.A.*, IV, p. 385 et suiv.

(3) J'ai déjà attiré l'attention sur ce fait, *I.S.A.*, p. 341, n. 7.

(4) *ka-ka-ne* (ma lecture *šá(g)-šá(g)-ne*, *I.S.A.*, p. 342 est erronée).

(5) Date transcrite par LINDL, *B.A.*, IV, p. 383, d'après un contrat inédit de Nippur.

(6) Deux dates relevées par LINDL (*B.A.*, IV, p. 384) sur des contrats inédits de Nippur feraient exception; mais on peut douter que la transcription soit exacte: noter en effet que Lindl, transcrivant des dates inscrites sur des contrats publiés par Meissner ou Strassmaier, omet à plusieurs reprises le signe divin devant le nom de Rim-Sin (*loc. cit.*, p. 383, n° 6).

(7) Les noms propres cités par LINDL, *B.A.*, IV, p. 388, ne prouvent aucunement que cette année fasse bloc avec les cinq années énumérées ci-dessus. Ubar-Sin est bien mentionné par W. n° 106 (daté de l'année du creusement de l'Euphrate) et W. n° 11 (daté de *mu d-ri-im-d.sin lu gal lù-lùr lù-hùl-gál*);

gramme était placé ou omis devant le nom royal. Rîm-Sin, comme auparavant Dun-gi⁽¹⁾, prit sans doute la qualité divine en quelque occasion solennelle : tout fait croire que ce fut à la suite de la prise d'Isin. Voici la formule qui désigne l'année où eut lieu cet important événement : « Année où, avec l'arme auguste d'Anu, d'En-lil et d'En-ki, (Rîm-Sin) prit Isin, la ville royale⁽²⁾. » On notera l'épithète « ville royale ». Isin avait été pendant plus de deux siècles la capitale du royaume de Šumer et d'Akkad; les rois qui y résidaient s'attribuaient la qualité divine : en entrant dans Isin, Rîm-Sin devenait leur héritier.

La 17^e année de son règne, Sin-muballiṭ s'empare d'Isin; mais cette ville fut sans doute peu après enlevée aux Babylo-niens, car, suivant un texte inédit⁽³⁾, Ḫammu-rapi, la 7^e année de son règne, dirige une nouvelle expédition contre Isin. C'est apparemment dans l'intervalle qui sépare ces deux expéditions qu'eut lieu la prise d'Isin par Rîm-Sin : cet événement ne pourrait donc être antérieur à la 18^e année de Sin-muballiṭ ou postérieur à la 6^e année de Ḫammu-rapi, et la 30^e année de l'ère d'Isin se placerait entre la 27^e et la 35^e année de Ḫammu-rapi. Il est probable que c'est la victoire remportée par Ḫammu-rapi sur Rîm-Sin la 31^e année de son règne qui fit abandonner l'ère d'Isin : à partir de cette date,

mais, dans le premier cas, il s'agit d'un partage entre Ubar-Sin et Ili-sukkal, et, dans le second cas, est mentionné l'héritage laissé par Ubar-Sin à ses enfants. Il semble donc que les deux documents soient séparés par l'espace d'une génération.

(1) Sur la question de la déification de Dun-gi, voir *Rev. d'Ass.*, V, p. 72 et suiv.

(2) Cf. *I.S.A.*, p. 342.

(3) *A.O.* 4481, contrat daté de « l'année où (Ḫammu-rapi) prit Uruk et Isin ». Cette date (que j'ai déjà citée *O.L.Z.*, 1907, p. 257, note 2) correspond certainement à la 7^e année de Ḫammu-rapi (dans *Bu.* 91-5-9, 284, col. III, l. 7, les traces après *mu* suggèrent plutôt *unu(g)ki* que *bád*, lecture généralement adoptée; voir la copie de Pinches, *C.T.*, VI, 10, et celle de King, *L.I.H.*, n° 101).

dans les contrats dits de Warka (en réalité de Tell-Sifr⁽¹⁾), le nom de Hammu-rapi se substitue à celui de Rîm-Sin⁽²⁾; il semble que la domination de Rîm-Sin ait alors entièrement disparu du pays de Sumer jusqu'au moment où le vieux roi, sortant de sa retraite de Yamutbal, tenta, comme l'ont montré King et Ungnad, de reprendre à Samsu-iluna les conquêtes de Hammu-rapi. Si la 30^e année de la prise d'Isin est bien la dernière de cette ère, la prise d'Isin se placerait en l'année 2 de Hammu-rapi, l'avènement de Rîm-Sin ne pourrait être postérieur à l'année 17 de Sin-muballit⁽³⁾, et son règne qui se termina, comme l'a fort justement conjecturé Ungnad, en l'année 10 de Samsu-iluna, aurait duré au moins 57 ans.

Le royaume de Larsa paraît avoir disparu avec Rîm-Sin. A quel moment avait-il été fondé? Un contrat inédit⁽⁴⁾, trouvé à Tello, est daté de «l'année qui suit celle où la statue en cuivre de Zabium fut fabriquée pour le temple de Šamaš⁽⁵⁾», c'est-

(1) Voir MEISSNER, *A.P.R.*, p. 1. L'autorité de Hammu-rapi fut reconnue à Uruk (Warka) à une date bien antérieure; nous avons vu (note précédente) que ce roi s'empara d'Uruk dès la septième année de son règne. Cette ville resta-t-elle sans interruption, jusqu'à la fin du règne de Hammu-rapi, au pouvoir des Babyloniens? On ne saurait l'affirmer. La dixième année de Samsu-iluna, les troupes d'Uruk sont, nous l'avons vu, jointes à celles de Yamutbal contre les Babyloniens.

(2) Autant qu'il semble, aucun des «contrats de Warka», datés du règne de Hammu-rapi, n'est antérieur à la 31^e année. Ainsi que l'a bien vu Ungnad (*l. c.*, p. 81, note 3), «l'année où furent détruits les murs de Mari et Malgû» est certainement distincte de la 10^e année (noter, par contre, que *B.E.*, VI, 1, n° 26, contrat mentionnant Šamsi-Adad, est certainement, comme l'a conjecturé Ranke, daté de la 10^e année de Hammu-rapi: il faut lire *mu uruki á-dam-bi mal-gi-abi* [*ba-gul*, restitution d'après *A.O.* 1651] «année où la ville et la population de Malgû furent anéanties»; même date *C.T.*, II, 25. Pour le sens de *á-dam* à cette place, comparer *Gu-de-a Cyl. A.*, XIV, 11, et *C.T.*, XIII, 35, l. 5; voir aussi DELITZSCH, *H.W.*, p. 469 a).

(3) Nous avons vu que cinq années au moins du règne de Rîm-Sin précèdent l'année de la prise d'Isin.

(4) *A.O.* 4312.

(5) *mu úš-sa wuduatan za-bi é-d. babbar-šú ba-dám.*

à-dire de la 12^e année du règne de Zabium. Quarante-deux ans avant la prise d'Isin par Rîm-Sin, l'autorité babylonienne était donc reconnue à Lagas̄ et sans doute dans toute l'étendue du pays de Šumer. Le royaume de Larsa ne fut, selon toute apparence, fondé qu'après cette date, peut-être par Nûr-Adad⁽¹⁾.

Pendant la dernière phase du règne de Rîm-Sin, Lagas̄ semble avoir partagé le sort de la ville encore inconnue d'où proviennent les contrats dits de Warka. Le commandant Cros a trouvé à Tello un contrat⁽²⁾ daté de *mu d-ri-im-d-sin lugal* et un autre⁽³⁾ de *mu sa-am-su-i-lu-na lugal-e umman i-da-ma-ra-as*. La présence de l'idéogramme divin devant le nom royal prouve que *mu d-ri-im-d-sin lugal* ne désigne pas, comme on pourrait le croire, l'année de l'avènement de Rîm-Sin. D'ailleurs la mention sur les deux contrats du même personnage *Be-li-ri-im-i-li* montre qu'ils appartiennent à la même époque. Il est possible qu'ils soient de la même année : le premier (qui est du mois d'ab⁽⁴⁾) serait antérieur, et le second (qui est du mois d'adar⁽⁵⁾) postérieur à la défaite de Rîm-Sin par Samsu-iluna.

(1) La dynastie fondée par Nûr-Adad serait la seconde dynastie de Larsa. En effet d'après un texte que j'ai transcrit *I.S.A.*, p. 292, Gungunu avait porté le titre de roi de Larsa.

(2) *A.O.* 4323.

(3) *A.O.* 4314.

(4) *itu ne-ne-gar ud-10-kam ba-zal*. L'expression *ud...ba-zal* se rencontre dans les contrats de la première dynastie babylonienne, cf. MEISSNER, *A.P.R.*, n° 71, l. 9, RANKE, *B.E.*, VI, 1, n° 55, l. 2; mais elle est surtout fréquente dans les textes de l'époque d'Agadé ou d'Ûr (cf. KUGLER, *Z.A.*, XXII, p. 70): *ud...ba-zal* signifie «tel jour à lui», «matin de tel jour». Voir en particulier des formules telles que *itu ezen-d-ne-sù ud-24 ba-zal-ta itu ezen-d-dumu-zi ud-3 ba-zal-sù itu-2 ud-9-kam* (*C.T.*, VII, 13138, 6-9) «du matin du 24^e jour du mois de la fête de Ne-su au matin du 3^e jour du mois de la fête de Tamûz : 2 mois, 9 jours». Kugler a remarqué (*Z.A.*, XXII, p. 74, n. 1) que, lorsque les intervalles de temps sont comptés de jour à jour, l'un des termes n'est pas compté : cette apparente anomalie s'explique si l'intervalle est compté de matin à matin.

(5) *itu še-kin-kud ud-10-kam ba-zal* «mois d'adar, 10^e jour au matin» (voir la note précédente).

La plus ancienne mention connue jusqu'ici de *mu umman i-da-ma-ra-as* est du mois de kislev (*A.O.* 4138). Du même mois est le contrat de Tell-Sifr, B. 51⁽¹⁾, qui est daté de *mu lù-kúr lù-húl-gdl*. Ce serait donc entre le 5^e et le 9^e mois de l'année 10 de Samsu-iluna que se placerait l'expédition qui mit fin à la dynastie de Larsa.

(1) MEISSNER, *A.P.R.*, n° 1.

